

Image not found or type unknown



Frais réels : justifier de la nécessité d'un péage

Par **Jules2**, le **07/01/2010** à **23:17**

Bonjour,

Dans ma déclaration de revenus, je déclare mes frais réels pour mes trajets domicile-travail en voiture personnelle. Je sais que je peux prendre en compte dans ces frais les péages d'autoroutes. Cependant, ma distance domicile-travail n'est que de 23km et je prends le péage 2 fois pour ce trajet chaque jour où je travaille. Puis-je quand même prendre en compte ces frais de péages, ou bien peut-on me refuser ces frais en me reprochant de prendre l'autoroute pour convenance personnelle/gain de temps/gain de sécurité ? (car bien sûr des routes gratuites mais moins directes seraient possibles).

Merci d'avance pour votre réponse.

Julien